

# AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité  
Pôle Vie des Quartiers  
Direction de la Proximité  
Maison Commune Nord Rode  
☎ : 04 90 89 64 11  
Référence : 2026-003

Avignon, le 30 Juin 2026

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,  
Vu la délibération N°5 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du  
Conseil Municipal au Maire,  
Vu l'arrêté portant délégation de fonction en date du 10 avril 2026 de Monsieur FUCHS, Conseiller  
municipal, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association Décorations Créatives représentée par sa Présidente Madame Simone PRAYAL, le local communal situé Maison Commune Nord Rode, 106, Avenue de la Trillade, d'une superficie de 36 m2 sur les créneaux horaires suivants :

Les mercredis de 14h30 à 18h00

Les jeudis de 17h30 à 20h00

Les samedis de 14h00 à 18h00

ainsi, qu'un local supplémentaire juxtaposé à la salle de réunion pour stockage de petits matériels.

Cette attribution prendra effet le 01 Septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027 inclus.

**ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Parvenu en préfecture le: 19/08/2026

Publié le: 20/08/2026

Signé le lundi 10 août 2026

Par Vincent FUCHS,  
Conseiller Municipal

